

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de zonage d'assainissement non-collectif de la commune de Dombasle-en-Xaintois (88)

Par arrêté n°001/2026 de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, il sera procédé à une **enquête publique** portant sur le projet de zonage d'assainissement non collectif, porté par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, de la commune de **Dombasle-en-Xaintois**.

**L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du mardi 1er septembre 2026 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2026 à 16h00.**

Par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Nancy, **Monsieur Bernard LALEVÉE** a été désigné commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par **Monsieur Philippe GIRON**, commissaire enquêteur suppléant.

**Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :**

- Au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, 32 rue du Général Leclerc – 88500 MIRECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- A la mairie de Dombasle-en-Xaintois aux dates et heures d'ouverture : **Mardi de 13h30 à 16h30 et vendredi de 9h30 à 11h30,**
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88010.html>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur **le registre d'enquête** ouvert à la mairie de Dombasle-en-Xaintois et au siège de la Communauté de Communes,
- Sur **le registre dématérialisé,**
- Par courrier adressé à : **Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique relative aux zonages d'assainissement - Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire - 32 rue du Général Leclerc - 88500 MIRECOURT,**
- Par courrier électronique à : [ccmd.zonage.assainissement@gmail.com](mailto:ccmd.zonage.assainissement@gmail.com) (jusqu'au vendredi 2 octobre 2026 à 16h00).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Dombasle-en-Xaintois le **Vendredi 04 septembre de 15h40 à 17h10.**

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de : **Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire** - Alexandre BAUDOUIN - Tél. : 07 83 92 18 56 -Courriel : [abaudoin@ccmirecourtdompaire.fr](mailto:abaudoin@ccmirecourtdompaire.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- Au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire,
- A la mairie de Dombasle-en-Xaintois,
- Sur le site internet de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

**La décision d'approbation du zonage d'assainissement de la commune de Dombasle-en-Xaintois sera prise par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire à l'issue de la procédure d'enquête publique.**

**Nathalie BABOUHOT**  
Présidente de la Communauté de  
Communes de Mirecourt Dompaire